



2023-2024

Rapport final d'évaluation

0490862W – Collège Notre Dame du Bretonnais

93 Rue Maindron 49305 CHOLET

Évaluateurs externes

Stéphane Bénard, IEN IO, DSDEN Vendée, Rectorat de Nantes

Patrick Galloux, chef d'établissement, lycée d'Avesnières, Laval

Daniel Pretto, chef d'établissement, collège St Joseph, Le Mans



Table des matières

Synthèse.....	3
Méthodologie de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe.....	3
Contexte.....	4
Besoins, parcours et résultats des élèves.....	5
Analyse des choix de l'établissement, de l'utilisation de ses marges de manœuvre, marges de progrès, recommandations.....	5
Recommandations, axes stratégiques	7
Plan d'action, indicateurs de suivi, leviers.....	8
Besoins en formation.....	8

Synthèse

A l'initiative du chef d'établissement, le collège Notre Dame du Bretonnais s'est engagé dans la démarche d'évaluation d'établissement proposée par le Rectorat de Nantes. L'évaluation est en concordance avec la réécriture du projet d'établissement.

Les membres de la communauté éducative se sont engagés dans la démarche d'auto-évaluation qui a débouché sur une réalisation de grande qualité.

Les évaluateurs externes ont bénéficié de conditions d'accueil appréciables et favorables. Ils font le constat d'un dynamisme et d'un investissement importants de la part des différentes équipes du collège.

Les actions pédagogiques et éducatives permettent aux élèves de réussir. Les élèves les plus demandeurs ont la possibilité de s'investir dans des actions et des projets grâce à l'offre de formation complémentaire aux enseignements obligatoires. Les élèves à besoins particuliers bénéficient de l'apport de dispositifs dédiés.

Loin de remettre en cause le travail réalisé par les équipes, mais au contraire pour en renforcer la portée, deux pistes d'évolution sont proposées. L'une concerne l'accompagnement du travail personnel des élèves et l'autre l'organisation de la communication entre les personnels.

Méthodologie de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe

Au cours de l'année 2022-2023, un comité de pilotage pour l'auto-évaluation est mis en place. Il est constitué des membres du conseil pédagogique et de deux membres du personnel OGEC de l'établissement.

En juin 2023, quatre enquêtes sont réalisées auprès des élèves, des parents, des professeurs et des personnels OGEC. Les membres de la commission pastorale sont également associés à la démarche d'auto-évaluation. Ce champ d'activité spécifique au collège Notre Dame du Bretonnais n'est pas repris dans ce rapport. L'exploitation des enquêtes s'est déroulée du mois d'octobre au mois de novembre 2023.

Les résultats des enquêtes ont servi de support à des temps d'échanges autour des quatre thématiques de la démarche d'évaluation. Pour cela, les membres de la communauté éducative ont été réunis en groupes de travail pendant les mois de novembre et décembre 2023.

L'écriture du rapport d'auto-évaluation est réalisée en janvier-février 2024 pour aboutir à un document de grande qualité. Il présente le contexte historique et actuel du collège. Une analyse des données APAE est proposée. Celles-ci montrent la performance du parcours des élèves (taux de réussite au DNB, orientation post-troisième des élèves). Ensuite le rapport expose pour les quatre domaines thématiques les points positifs, les points d'attention ou de difficultés ainsi que des pistes de travail.

La démarche des évaluateurs externes débute le 19 février 2024 avec une rencontre des membres du comité de pilotage dans l'établissement. Ce premier temps permet le partage des éléments présentés ci-dessus dans un dialogue riche et constructif.

La journée du 14 mars est retenue pour la rencontre entre les évaluateurs et les différents acteurs de l'établissement.

La restitution du travail des évaluateurs aux membres de la communauté éducative s'est tenue le 6 mai 2024.

Contexte

Contexte externe

Le collège Notre Dame du Bretonnais s'est installé dans les bâtiments actuels en 2006. Il fait partie d'un ensemble scolaire avec l'école primaire de Notre Dame du Bretonnais. L'histoire de l'établissement est marquée par les évolutions du système éducatif: d'abord ouvert en 1883 par les frères de l'établissement Saint Gabriel à Saint Laurent-sur-Sèvre, pour un enseignement relevant du premier degré, il propose par la suite également un enseignement relevant du secondaire. La population scolaire devient mixte en 1976. La première direction laïque de l'établissement est mise en place en 1986.

L'établissement est contraint par les dimensions physiques des locaux, situation propre à tout établissement scolaire en milieu urbain. Les salles et les espaces sont efficacement exploités pour faire vivre les heures de cours et l'ensemble des projets pédagogiques qui constituent l'offre de formation étendue du collège. L'acquisition d'un bâtiment à proximité du collège a permis le développement des activités sportives et physiques au bénéfice des élèves. En revanche, les équipes doivent actuellement renoncer à de nouveaux projets faute d'espace disponible. La dimension limitée de la cour est aussi un facteur déterminant pour la gestion des élèves sur les temps de récréation et le temps méridien.

Le collège bénéficie du partenariat établi avec les autres établissements du réseau de l'enseignement catholique choletais. Des actions pédagogiques construites en partenariat enrichissent celles proposées en interne aux élèves. Pour les personnels, le réseau est une source de partage de pratiques et de projets de formation.

Les relations avec la direction départementale de l'enseignement catholique du Maine-et-Loire permet l'accompagnement et la régulation des activités du collège.

Contexte interne

L'établissement regroupe 68 personnels dont 40 enseignants, 25 personnels OGEC (chef d'établissement, personnels vie scolaire, une animatrice en pastorale, personnels de restauration et d'entretien).

L'engagement et le dynamisme caractérisent l'état d'esprit des équipes. La variété et la richesse de l'offre de formation en témoignent.

La coopération entre les personnels est un autre atout. Le fonctionnement du conseil de coordination en est une illustration. Il associe le chef d'établissement, le responsable de la vie scolaire et les professeurs coordonnateurs de niveau. Les réunions hebdomadaires permettent le recueil des demandes et des besoins des équipes, la coordination des actions et la communication des décisions prises et des stratégies adoptées.

Le changement des modalités de la restauration au début de l'année scolaire montre aussi la capacité d'évolution des personnels et des pratiques. Les élèves ont maintenant accès à un service au buffet nécessitant l'implication et coopération des personnels de restauration, du service gestionnaire et de l'équipe vie scolaire.

Besoins, parcours et résultats des élèves

Les indicateurs du parcours des élèves font apparaître l'efficacité des accompagnements proposés. Le taux de réussite au DNB varie entre 92% et 99% au cours des quatre dernières années, avec une valeur ajoutée variant de -2 à +4. Les orientations post-troisième sont majoritairement des passages en seconde générale et technologique, 78,8% en 2023, même si ce taux a tendance à diminuer (81,7% en 2021). Ce constat est vrai aussi pour les élèves les moins enclins à accéder à la voie générale et technologique (taux 2de GT des garçons en 2023 : 75%; taux 2de GT des PCS défavorisées en 2023 : 77,8%).

L'analyse des indicateurs du devenir des élèves fait apparaître que peu d'élèves (voire aucun) redoublent ou se réorientent en fin de seconde générale et technologique.

Les évaluations nationales sur le niveau 4^{ème}, nouveauté de la rentrée 2023, montrent également le niveau de réussite des élèves du collège avec des scores moyens (273,5 points en Mathématiques, 277,5 points en Français) supérieurs à la moyenne académique. Un peu plus de 8% des élèves sont en groupe 1 et 2 dans les deux domaines.

Analyse des choix de l'établissement, de l'utilisation de ses marges de manœuvre, marges de progrès, recommandations

Apprentissage, parcours des élèves et enseignements :

Les indicateurs montrent que les élèves scolarisés au collège Notre Dame du Bretonnais sont en réussite et poursuivent leur parcours scolaire dans de bonnes conditions. Les organisations pédagogiques de l'établissement sont les facteurs permettant cette réussite.

L'offre de formation riche et variée permet de créer une dynamique propice aux apprentissages scolaires. Elle aussi une source de motivation pour les élèves. Pour chacun des niveaux, les enseignants proposent des EPI. Le travail en interdisciplinarité est attendu et investit par les enseignants. Comme l'exprime l'un d'entre eux, cela « évite de s'enfermer dans sa discipline ». Les activités menées croisent parfois les parcours éducatifs (par exemple : Parcours Santé pour le travail sur les risques auditifs). Elles sont associées dans d'autres cas à des sorties ou des voyages, conçus comme des appuis et des ressources aux actions pédagogiques.

Les classes à horaires aménagés jouent leur rôle également. Même si elles concernent un nombre limité d'élèves, elles permettent un développement de connaissances et de compétences complémentaires. Elles nourrissent l'appétence pour les apprentissages des élèves concernés.

C'est le cas aussi pour les options proposées. Plusieurs élèves ont exprimé leur satisfaction et leur plaisir à se consacrer à ces activités complémentaires aux heures de cours obligatoires.

L'accompagnement des élèves à besoins particuliers est une réelle préoccupation des équipes. Des professeurs ont exprimé leur volonté de pouvoir et de savoir mieux accompagner ces élèves. Une réflexion est menée sur les actions pédagogiques mises en place. Des temps de formation permettent des apports et de faire évoluer les pratiques. Par ailleurs, l'établissement a fait le choix de financer un poste dédié à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers. Sur des temps hors cours, le personnel apporte aux élèves une aide méthodologique et une aide dans la réalisation des travaux scolaires. Ce travail se fait en concertation avec les professeurs pour définir les objectifs de ces séquences d'aide et pour faire un bilan sur les progressions des élèves.

L'organisation du Parcours Avenir est un autre facteur propice à une poursuite de qualité du parcours de formation des élèves. Le travail d'accompagnement des projets d'orientation a été questionné lors des premières étapes de l'autoévaluation. Il semblait être méconnu des parents. A la rentrée 2023, le doublement des heures de vie classe a permis de conforter le temps consacré à l'orientation. Au long de la

scolarité au collège, un travail spécifique est conduit en reprenant une programmation classique de l'éducation à l'orientation (connaissance de soi en 5^{ème}, découverte des métiers en 4^{ème}, découverte des formations et concrétisation du projet d'orientation en 3^{ème}).

Dans l'ensemble des fonctionnements mis en place, l'organisation du travail scolaire en dehors des cours est un point d'attention, notamment pour les élèves ne bénéficiant ni des apports d'une option, ni de l'aide dédiée aux élèves à besoins particuliers. L'organisation actuelle des temps d'étude ne garantit pas pleinement la réalisation du travail scolaire des élèves et ne favorisent pas non plus l'aide que pourraient apporter les personnels de la vie scolaire.

Le CDI n'est pas toujours perçu comme un lieu accessible pour réaliser un travail individuel alors que les ressources (fonds documentaires, équipement informatique) et l'aide que l'on peut y trouver sont bien identifiées.

La liaison avec le premier degré est limitée aux actions favorisant la transition entre la classe de CM2 et la classe de 6^{ème}. Il n'existe pas de projets pédagogiques communs entre l'école et le collège permettant de contribuer aux objectifs du cycle 3 ou de nourrir les parcours éducatifs à la fois dans le premier degré et dans le second degré.

Bien-être des élèves, climat scolaire :

Les échanges avec les personnels des différentes équipes, avec les élèves ainsi qu'avec les parents d'élèves permettent de faire le constat d'un établissement serein et accueillant.

Les élèves ont exprimé la bienveillance et l'écoute dont ils bénéficient de la part des enseignants. L'entraide entre élèves et l'attention portée aux autres sont des comportements qui semblent aller de soi pour les élèves. Ils sont en mesure et se sentent autorisés à faire part aux adultes du collège des situations de tensions ou d'inquiétudes concernant leurs camarades. Ceci facilite la prise en charge des situations potentielles de harcèlement.

La nouvelle organisation de la restauration (service au buffet) depuis la rentrée est une évolution appréciée des élèves. Elle est un facteur d'apaisement sur le temps méridien. Elle favorise également la responsabilisation des élèves et une attention accrue à la consommation et l'utilisation des aliments.

Les faits et gestes des élèves contrevenant au règlement intérieur sont aussi une réalité du collège. Ils ne constituent pas pour autant un fait saillant parmi les informations recueillies par les évaluateurs. C'est davantage la manière de répondre à ces faits qui a été soulevée. Un manque de cohésion dans l'application du règlement intérieur produit une variation des mesures prises par les enseignants pour des faits similaires. De plus, l'application de ces mesures n'est pas toujours coordonnée entre les enseignants et la vie scolaire.

Les contraintes d'espace dans l'établissement génèrent une concentration d'incivilités au niveau des toilettes et du foyer, deux espaces contigus aux abords de la cour. La gestion des flux d'élèves dans ces lieux ne donne satisfaction ni aux élèves ni à l'équipe vie scolaire et à la direction.

Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement :

Le fonctionnement de l'établissement donne satisfaction aux parties prenantes : les équipes, les parents d'élèves, l'OGEC. L'impulsion donnée par le chef d'établissement est notée par tous. Les collaborations entre collègues sont nombreuses, recherchées et investies. La qualité de la participation à la démarche d'auto-évaluation, et des productions qui en découlent, est l'illustration de ce fonctionnement.

La structuration des instances permet la régulation de la vie de l'établissement et d'anticiper sur son fonctionnement à venir :

- le conseil d'établissement permettant les échanges entre l'OGEC, les parents d'élèves et les personnels de l'établissement,
- le CSE, existant au regard du nombre de salariés de l'OGEC
- le conseil de coordination réuni de manière hebdomadaire par le chef d'établissement en associant le responsable de la vie scolaire et les coordonnateurs de niveau.

Si les pratiques sont collaboratives entre les personnels d'une même catégorie (par exemple les projets interdisciplinaires conduits par les enseignants), les échanges entre équipes (vie scolaire, enseignants, pôle administratif, agents) sont plus rares. En guise d'illustration, la proximité physique des bureaux de la vie scolaire avec la salle des professeurs ne produit pas d'échanges réguliers entre les deux équipes. Les groupes de travail de l'autoévaluation ont permis à plusieurs personnels de prendre connaissance d'actions conduites dans l'établissement. Seuls les moments festifs organisés en début et fin d'année permettent de réunir l'ensemble des personnels.

Les supports de communication sont variés. Une partie des informations est diffusée par l'affichage mural de document papiers. Le pôle administratif a d'ailleurs récemment bénéficié d'un panneau d'affichage. Les parents reçoivent des informations via trois plateformes numériques différentes. Pour l'appel en étude, les personnels de la vie scolaire doivent utiliser parfois un outil numérique et des listes d'élèves en format papier. La variété des supports de communication est source de complexité.

L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial :

L'établissement profite d'un nombre étendu de partenariats. Des projets pédagogiques sont permis grâce aux échanges avec les clubs sportifs, l'école d'art ou le conservatoire. Les liens avec les collectivités (ville de Cholet par exemple) et la direction diocésaine sont effectifs et sont des apports pour le collège. Celui-ci est aussi positionné au sein du réseau des établissements catholiques.

Le collège bénéficie d'une image positive auprès du grand public. Il est attractif comme le montre le nombre des demandes d'inscription.

Le lien avec le premier degré est moins présent. Le passage des élèves de l'école au collège se fait de manière presque automatique pour les familles. En revanche, les échanges professionnels sont limités aux actions visant à faciliter l'accueil des CM2.

Recommandations, axes stratégiques

Faciliter la réalisation du travail personnel et l'aide aux devoirs :

Les éléments recueillis auprès des élèves et des parents indiquent que la charge de travail personnel dû à la réalisation des devoirs n'est pas vécue comme trop importante. Ce travail est gérable, y compris pour les élèves inscrits dans un enseignement optionnel. D'autres élèves sont amenés à passer plus de temps en étude. L'organisation actuelle des heures d'études n'offre pas les conditions optimales pour la réalisation du travail personnel. La taille et la disposition de la salle dédiée ne permet pas un suivi et une aide efficace aux élèves par les personnels de la vie scolaire (nombre d'élèves et disponibilité du personnel). Par ailleurs, les personnels n'ont pas une connaissance précise du travail demandé par les enseignants pour toutes les classes ou les groupes accueillis en étude.

La réorganisation de la salle d'étude, déjà questionnée par la vie scolaire, est à encourager. L'espace physique peut permettre d'envisager trois pôles différents. L'un pourrait être dédié à un travail des élèves en groupe pour réaliser des travaux collectifs ou des temps d'entre-aide. Un autre pourrait conserver un format de salle d'études plus classiques mais avec un nombre d'élèves plus limité facilitant l'aide et le conseil du personnel vie scolaire. Le dernier espace pourrait, par exemple, s'enrichir de ressources documentaires et/ou d'un parc informatique.

Cette dernière piste pourrait s'envisager en lien avec l'accessibilité du CDI. La disponibilité des élèves et les plages d'ouverture du CDI n'en permettent pas une fréquentation pleinement satisfaisante (dans l'objectif de la réalisation du travail personnel, l'accueil et le travail proposés aux groupes ou aux classes n'est

pas ici remis en cause). Une délocalisation partielle du CDI vers la salle d'étude ou un complément à ses ressources disposées dans la salle d'étude pourrait être une alternative à envisager.

Pour faciliter la connaissance par l'équipe vie scolaire du travail à réaliser, un recensement et une communication plus systématiques sont nécessaires. En lien avec la réflexion autour des supports de communication, l'usage d'un ENT (fonctionnalité du cahier de texte) facilitant le partage des devoirs et leçons confiés aux élèves par les enseignants serait à organiser.

Développer le lien avec le premier degré :

Aborder à la fois sous l'angle des apprentissages et sous celui du partenariat, le lien avec le premier degré et plus spécifiquement avec l'école de l'ensemble Notre Dame du Bretonnais est actuellement peu développé. L'accueil des futurs élèves de sixième est organisé (visite du collège, temps propices à l'intégration). En dehors de cela, le temps de restauration demeure le seul moment de rencontre des collégiens et écoliers, et donc partiellement de rencontre de certains personnels des deux entités.

La mise en place de temps d'échanges entre le collège et l'école pourrait être facilitée par l'instauration d'un conseil école-collège et/ou d'un conseil de cycle 3. A partir d'objectifs pédagogiques partagés (issus d'une analyse commune des résultats des évaluations nationales de 6^{ème}, inspirés des attendus des parcours éducatifs santé, citoyenneté, PEAC), des activités pourraient être planifiées et organisées conjointement.

Faciliter la communication et le partage avec et entre les équipes, et vers l'extérieur :

Le conseil de coordination offre un espace hebdomadaire d'échanges entre la direction, la vie scolaire et les enseignants, via leurs représentants. Il permet une prise en compte des attentes et des problématiques ainsi qu'une diffusion des actions et des organisations décidées et planifiées.

Afin de combler le déficit constaté de communication entre les équipes, l'extension de ce conseil de coordination semble être une piste pertinente. Pour cela, il sera nécessaire d'élargir le recueil des besoins : auprès des enseignants, de l'équipe vie scolaire, de l'équipe administrative, des agents. Le traitement de toutes ces informations ne sera pas possible dans la configuration actuelle. Celle-ci pourra être conservée pour centraliser les sujets et pour acter des décisions. Par contre, des groupes de travail ou de commissions pourraient aussi y être définis. Ces groupes ou commissions pourront couvrir l'ensemble des thématiques et leurs constitutions pourront permettre une représentativité de toutes les équipes.

Pour reprendre certains points abordés lors du regard externe, une telle disposition permettrait de favoriser la mise en place d'une commission sur le règlement intérieur, une commission sur la restauration, une autre sur l'entretien des locaux par exemple.

La communication interne et externe gagnera par ailleurs en efficacité et en ergonomie grâce à l'usage d'une seule plateforme choisie parmi les ENT disponibles. Cette évolution est déjà actée et prévue pour la rentrée prochaine.

Plan d'action, indicateurs de suivi, leviers

Cet aspect n'a pas été traité dans le cadre du travail conduit par les évaluateurs externes.

Besoins en formation

Cet aspect n'a pas été traité dans le cadre du travail conduit par les évaluateurs externes.